

Fonctionnement et organisation

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale (AG) se prononce sur les éléments ayant trait à l'existence, à la pérennité et à l'indépendance de l'association. Elle définit ses missions (pourquoi l'association est là), la répartition des rôles et des responsabilités en son sein (le qui fait quoi entre l'AG, le CA et le bureau) et ses activités. Elle est compétente notamment en matière de patrimoine et se prononce sur toute décision importante concernant l'association. Elle est garante du projet de Paulin Enfert, fondateur de la Mie de Pain.

Le Conseil d'administration

L'association est gérée et administrée par un Conseil d'administration (CA) qui dispose d'une compétence générale, à l'exception des attributions confiées à l'assemblée générale par les statuts. Il compte de 12 à 21 membres (nombre fixé par l'AG), élus pour 3 ans. Il est renouvelé par tiers chaque année.

À titre d'exemple, le conseil prépare les décisions de l'assemblée générale et lui propose le projet associatif et le budget annuel. Il définit les orientations de la politique sociale, la politique en matière de collecte de fonds, l'organisation de l'association en structures et services. Il adopte le règlement intérieur des structures, la charte du bénévolat, etc.

Il élit un bureau et fonctionne avec des commissions spécialisées consultatives.

Le président

Le président est élu par les membres du Conseil d'administration. Il prépare et met en œuvre les décisions du conseil. Il s'appuie sur la direction salariée et le bureau qu'il anime.

Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il peut donner délégation de pouvoir ou de signature aux membres du bureau et aux membres de la direction. Il recrute le directeur par délégation du conseil.

La direction

La direction de l'association est chargée de la préparation et de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration, sous l'autorité du président, auquel elle rend compte régulièrement.

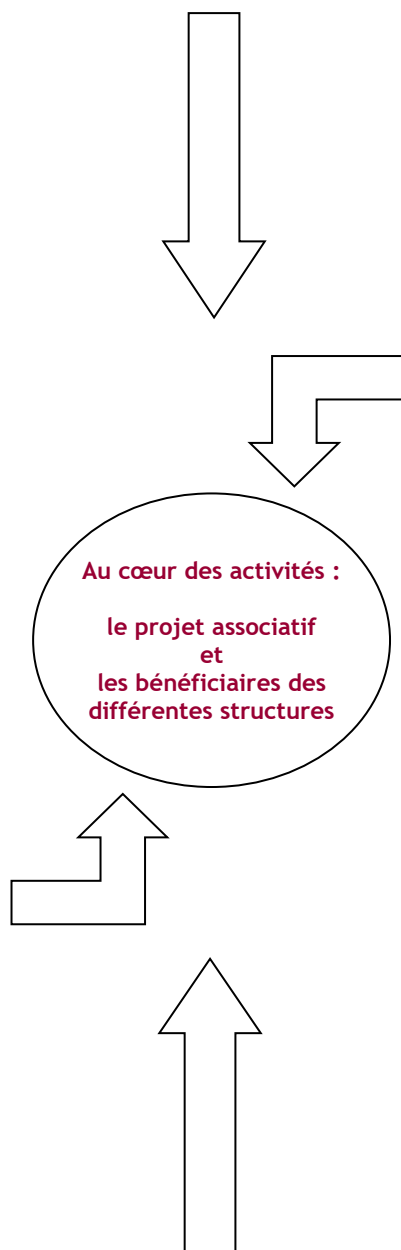
Le directeur de la Mie de Pain et les cadres de direction forment la direction. Est cadre de direction toute personne qui dirige une structure ou un service de l'association. Les cadres de direction sont sous l'autorité conjointe du président et du directeur de l'association.

Le directeur

Le directeur est responsable du fonctionnement régulier et de la bonne gestion de l'association.

Il veille à l'application des décisions du CA, s'assure de l'application des politiques transversales de l'association, de la conformité des actions au projet associatif, de la qualité, de la performance du service rendu aux personnes accueillies, dans le respect des règles et moyens arrêtés par le CA.

Il encadre les membres de la direction et anime leurs actions. Il recrute le personnel et est le responsable hiérarchique des salariés. Il assure le management des équipes, l'organisation des structures et services, l'organisation et les conditions de travail.



Les équipes

Les équipes salariées et bénévoles travaillent ensemble à titre opérationnel pour faire vivre au quotidien le projet de la Mie de Pain.

« Les personnes bénévoles interviennent en complémentarité avec les personnes salariées de l'association, qui sont recrutées pour leur expérience, leur compétence et leur engagement au service des personnes les plus démunies. [...] »

Les équipes de bénévoles et de salariés sont force de proposition et agissent dans le cadre d'une organisation dont la responsabilité opérationnelle revient à la Direction ou son représentant. »

Extrait du projet associatif "En route pour 2025 !".

Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'administration des Œuvres de la Mie de Pain :

- Chloé BRUNSWIG
- Hélène CHAUTARD
- Marie CHEVRON
- Sabrina DRLJEVIC-PIERRE
- Abderrazak EL GHARIANI
- David FISK
- Charles de FREMINVILLE
- Florence GERARD
- Jean-Eric JOIRE
- Nicole LEMARCHAND
- Thomas LEORAT
- Dominique MASSOT
- Jean-Franck MAZZALOVO
- Véronique ROUSSELET
- Henri SEGUIN
- Kevin TILLY

Composition du Bureau du Conseil d'administration :

- Présidente : Florence GERARD
- Vice-président : David FISK
- Vice-président : Jean-Eric JOIRE
- Trésorier : Charles de FREMINVILLE
- Trésorière-adjointe : Chloé BRUNSWIG
- Secrétaire : Sabrina DRLJEVIC-PIERRE